

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
Séance du 23 septembre 2013

---

Le 23 septembre 2013, à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie Louise MOUNIER, Maire.

Etaient présents : Marie Louise MOUNIER, Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Christine LE DUIGOU, Daniel JAMET, Nathalie BOULBEN, Denis DROUAL, Joseph HERPE, Gildas LE MASNE DE CHERMONT, Denis LUQUOT, Géa MEESTERBERENDS, Eliane NAON, Catherine PRAT.

Etait absent excusé : Sylvain ANQUETIL.

Secrétaire de séance : Nathalie BOULBEN.

Le compte-rendu de la séance du 08 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX**

Pour la réfection des planchers de l'école, les agents des services techniques et le maçon ont dû casser les poutres bétons situées sous le sol, pour éviter l'apparition de fissures une fois la dalle et le revêtement réalisés. Saint-Maclou est intervenu dans les délais pour la pose du revêtement. 5 parents sont venus aidés Madame MOUNIER et Madame CARLAC a réaménagé les classes suite aux travaux pour que tout soit prêt pour la rentrée.

Les agents des services techniques ont réalisés les aérations dans la salle utilisée pour la banque alimentaire. Des représentants de la banque alimentaire ont d'ailleurs visité les locaux le 27 août et en ont été satisfaits.

Madame le Maire informe ses collègues d'un nouveau vol aux ateliers des services techniques. Des solutions sont actuellement recherchées.

Réforme des rythmes scolaires : Présentation du calendrier envoyé par la DASEN pour la mise en place de la réforme.

Centre de secours : les travaux continuent. En ce qui concerne l'extérieur, les travaux ont bien avancé. Toutefois pour l'intérieur, l'électricien a pris beaucoup de retard, entraînant alors le retard du plombier et du carreleur. Le transfert de la partie administrative vers le nouveau bâtiment pour pouvoir démolir l'ancienne partie administrative devait avoir lieu le 17 septembre. Un retard d'une semaine est donc à noter. Pour ce qui est de l'inscription du nom des communes sur le bâtiment, cela semble poser beaucoup de problèmes et la mise en place d'un totem de signalétique devrait finalement être optée.

Chapelle de la Trinité : Nous avons reçu le diagnostic provisoire mais uniquement la première partie. L'estimatif des travaux n'a toujours pas été transmis. Un rendez-vous aura lieu mardi 2 octobre. A la suite de celui-ci, un rendez-vous sera pris avec l'association pour présenter l'étude. Madame le Maire souligne tout de même que des désordres ont été révélés dans la maçonnerie et que cette partie des travaux sera sans doute à réaliser pour maintenir le patrimoine existant.

### **RAPPORT ANNUEL DU PRIX ET DE LA QUALITE DE L'EAU 2012**

Le Conseil Municipal doit rendre un avis sur les rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable assuré par le syndicat Eau du Morbihan suite au transfert de compétences du SIAEP de l'Ellé.

Madame le Maire présente donc les rapports relatifs à l'exercice 2012.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal adopte les rapports à l'unanimité.

### **RMC : MODIFICATION DES STATUTS SOUTIEN A LA GESTION ET AU FONCTIONNEMENT DE LA PLATE-FORME GERONTOLOGIQUE**

Lors du Conseil Communautaire du 4 juillet dernier, les élus de Roi Morvan Communauté ont approuvé la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes en y ajoutant le point suivant :

*2.5.3. : Soutien reconnu d'intérêt communautaire à la gestion et au fonctionnement de la plate-forme gérontologique Centre Ouest Morbihan.*

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette modification des statuts de la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

### **INSCRIPTION AU PDIPR DU CIRCUIT « HENT AR PENGLAOUIG »**

Madame LE DUIGOU propose l'inscription du sentier « un chemin, une école » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Amélioré, ce chemin partirait de la rue de l'école et s'intitulerait « circuit Hent Ar Pennglaouig ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour inscrire ce sentier au PDIPR.

### **TRAVAUX DE VOIRIE : PDIC 2014 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

La Commission des Travaux s'est réunie en juillet et en août dernier pour lister les travaux à prévoir sur la voirie pour 2014 et vérifier la réalisation des travaux 2013. Une estimation a été proposée par la DDTM.

Suite à sa dernière réunion, la Commission des Travaux a retenu les routes suivantes : Vetveur, Rue de l'école, VC 9, Saint-Urlo, Pont de Kerhouarn pour un montant estimatif de 51 984,40 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les voies ci-dessus proposées par la Commission des Travaux et de solliciter l'aide du Conseil Général au titre du PDIC 2014 pour un montant de 9 187,50 €.

### **TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA VC4 (DERNIERE SECTION) : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

Les travaux de modernisation de la troisième section ont été réalisés en juillet (de la Croix de Keroual à Kergoff d'en Bas), pour un montant TTC de 66 755,34 €, pour environ 1 km.

Vu la nécessité d'étaler les travaux sur 4 ans compte-tenu de l'importance de cette route (4km), comme précisé dans la délibération du 29 mars 2010, vu le devis estimatif établi par la DDTM du Faouët s'élevant à 71653,45 € HT (85697,53 € TTC) pour la modernisation de la dernière section de la VC 4 allant de Kergoff d'en Bas au Bourg (environ un kilomètre), Madame le Maire propose à ses collègues de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la Voirie Communale en Bretagne Centrale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du Conseil Général pour la réalisation de travaux concernant la modernisation de la dernière section de la VC 4, allant de Kergoff d'en Bas au Bourg.

### **ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS AUX SEANCES MULTISPORTS**

Madame le Maire précise que lors des dernières vacances scolaires, des séances multisports ont été proposées aux enfants de la commune. Lors de ces séances, 117€ ont pu être récoltés et pourront être reversés vers le budget communal. Il convient donc de les encaisser et d'imputer la recette à l'article 7788 du budget communal.

Le Conseil Municipal approuve l'encaissement des participations aux séances multisports à l'article 7788 du budget communal.

### **REGIME INDEMNITAIRE : INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, il est décidé :

- d'instituer l'Indemnité Forfaitaire de Travaux Supplémentaires (IFTS) à un taux de 5 pour les agents appartenant au grade d'attaché, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

### **CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE METHODOLOGIQUE ET TECHNIQUE POUR EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS**

Madame le Maire informe ses collègues que le Centre de Gestion de la FPT du Morbihan propose aux petites et moyennes collectivités de mettre à disposition un agent chargé de mission pour une assistance à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. Ce document est un document obligatoire depuis le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2011, qui répertorie les risques professionnels auxquels sont exposés les agents de la collectivité pour ensuite définir un plan d'actions visant à supprimer ou à réduire ces risques.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'assistance méthodologique et technique d'évaluation des risques professionnels.

## **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE**

Madame le Maire rappelle à ses collègues que par délibération du 21 mai 2012, le conseil municipal a retenu le Cabinet Ronan BOLLET pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la place de l'église.

Suite aux différentes avis du Conseil Municipal, le Cabinet Ronan BOLLET a présenté une nouvelle esquisse de la place de l'église avec l'estimatif des travaux. Les travaux d'aménagement de la place de l'église sont désormais évalués à 99 137.01 € HT (soit 118 567.86€ TTC). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à lancer une consultation des entreprises pour la réalisation de l'aménagement de la place de l'église telle que présentée par le Cabinet Ronan Bollet.

## **DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL AU TITRE DU RETOUR DES PRODUITS**

Madame le Maire rappelle que les communes de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier du produit des amendes de police relatives à la circulation routière lorsqu'elles réalisent des travaux concourant à l'amélioration des conditions générales de circulation et de sécurité routière.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention pour le retour du produit des amendes de police au titre des aménagements rue de l'école et place de l'église.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général pour le retour du produit des amendes de police.

## **FINANCEMENT DES TRAVAUX A REALISER EN CAS DE MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE D'AMENAGEMENT FONCIER**

Madame le Maire expose que conformément aux dispositions du code rural relatives à l'exécution et au financement des travaux connexes aux procédures d'aménagement foncier, une commune peut assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux si la commission communale d'aménagement foncier lui en fait la demande.

Une maîtrise d'ouvrage communale en la matière évite la création d'une association foncière, et évite la répartition des dépenses sous la forme d'une taxe à l'hectare à payer uniformément par l'ensemble des propriétaires intéressés par le périmètre de l'aménagement. La commune peut en effet répartir « à la carte » les remboursements liés à la réalisation des travaux, ce qui est bien plus équitable a priori.

La commission ne pourra produire officiellement sa demande que lorsque le programme des travaux aura été élaboré et estimé. Eu égard au chiffrage sommaire présenté dans le cadre de la pré-étude d'aménagement foncier et aux possibilités d'étaler les dépenses sur plusieurs exercices budgétaires, le conseil municipal décide néanmoins de donner son accord de principe pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, et ainsi communiquer utilement cette règle de base à l'ensemble de la population lors de la mise à l'enquête du principe même de l'aménagement et de son périmètre de réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.